SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1150009: sous-secteur auxiliaire du verre

En vigueur au 01/08/2008 (Dernière actualisation de la page 01/08/2008)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 115).

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 37h50

A l'embauche l'Echelle 1 est d'application, après 3 mois l'Echelle 2.

1.1. ECHELLE SALARIALE: 1

Catégorie	Ancienneté (mois)
	0
1	9.5509
2	9.5509
3	9.8957
4	10.2569
5	10.5243
6A	11.5137
6B	11.7859

1.2. ECHELLE SALARIALE: 2

Catégorie	Ancienneté (mois)
	3
1	9.5509
2	9.6884
3	10.1670
4	10.5243
5	10.8924
6A	11.7859
6B	12.0548